



## **Praticiens des territoires**

Adhérez sur <http://synph.org/>

Siège social : 145 A boulevard Baille, 13005 Marseille

Membre de l'INPH

Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du  
Mardi 26 mars 2024 à 18 h heure de Paris tenue par visioconférence.

Le président ouvre la séance. Dix membres sont présents ainsi qu'un invité retraité.

### 1. Rapport moral

#### **Présentation du rapport**

Le président ouvre le rapport moral par le rappel de succès obtenus. Le premier est que le Syndicat a réussi à se maintenir malgré les difficultés liées à une longue période de politique hostile aux syndicats médicaux de la part de gouvernement successifs est l'impact de la Covid-19. Le Syndicat s'est doté des outils matériels nécessaires à son activité : compte en banque accessible, groupe WhatsApp, site Web fonctionnel. L'activité de soutien au collègue en difficulté s'est poursuivie. Entend que Syndicat transversales nous avons eu aussi l'occasion de répondre à des demandes provenant d'autres syndicats de l'INPH. Notre Syndicat est reconnu pour son sérieux et sa représentativité, ses propositions sont écoutées au sein de l'intersyndicale. Enfin, notre transversalité nous permet une reconnaissance nationale lors des élections professionnelles ; qu'il s'agisse de la préparation avec notamment la présence au colloque mais également des places de candidats attribuées.

Néanmoins nous restons face à des obstacles. Les praticiens hospitaliers restent peu nombreux à adhérer à notre syndicat, y compris dans la liste des praticiens qui ont souhaité faire partie de notre liste de diffusion. Ceci a un impact tant vis-à-vis de nos finances que de l'appréciation de notre représentativité par des structures extérieures au monde hospitalier (donneurs de potentiels, avocats, assureurs...).

Le projet d'accéder à un soutien juridique formalisé à l'échelon collectif de notre syndicat n'a pas pu aboutir à ce jour. Nous avons rencontré sur Paris de cabinet d'avocats spécialisés mais nous n'atteignons pas la masse critique d'adhérents en permettant de faire appel à notre service. Nous avons essayé de rencontrer MACSF, reconnue pour ses compétences juridiques, et dont plusieurs d'entre nous sont membres : nous n'avons pas pu obtenir de rendez-vous. Nous nous sommes rapprochés de l'INPH. Certains de ces Syndicat bénéficient d'avocats mais il n'y a pas de soutien au niveau intersyndical. Une hypothèse pourrait être de se regrouper entre Syndicat membres plus petits pour mettre en commun nos moyens. Cette hypothèse pourra être explorée par la suite.

La mise en place d'une formation statutaire et syndicale sous forme de colloque avec prise en compte dans le DPC reste à l'objectif mais n'a pas pu aboutir à ce jour.

Notre objectif doit rester de continuer à mener nos actions quotidiennes de défense de nos collègues et de promotion nationale des droits du PH. Ceci est indissociable de la mobilisation pour faire connaître notre Syndicat et faciliter une implication accrue de ses membres.

### **Questions sur le rapport moral**

Qu'en est-il du bilan des activités de suivi ?

À ce jour, il n'y a pas de registre quantifié. Les nouvelles demandes sont de l'ordre d'une par mois. Différentes spécialités sont touchées. Les difficultés touchent souvent des burn-out ou des reprise end de travail à l'issue de congé maladie. Force est de constater que la non confraternité est plus souvent à la source que des problèmes strictement administratifs. Ces derniers sont cependant assez faciles à résoudre.

Comment se positionne le SYNPH vis-à-vis du Centre national de gestion ? Grâce à ses élus nationaux, notre syndicat peut intervenir auprès du Centre national de gestion dans la protection de nos membres. Ces bonnes relations sont néanmoins limitées pour la prise en compte par le centre national de gestion de par les priorisations de la charge de travail de ses agents.

Comment se positionner pour participer aux commissions régionales paritaires ? Un nombre de postes est affecté par région et par intersyndicat en fonction du résultat des élections nationales. Les membres qui seraient intéressés doivent être à jour de cotisation, en activité, et nous pousserons leur candidature auprès du conseil d'administration de l'INPH.

Le centre national de gestion est-il une bonne ressource d'avis juridique ? Oui mais il faut prendre en compte le fait qu'il participe de l'administration et qu'il a donc des intérêts communs avec l'administration hospitalière. En outre il est limité par le temps disponible de ses employés.

### **Le rapport au moral est mis au vote**

Adopté à l'unanimité.

## 2. Rapport financier

### **Présentation du rapport**

Nous avons été informés verbalement par la trésorière, le Dr Antoinette Gelot, qu'elle ne souhaitait pas poursuivre dans cette charge. Celui-ci a été présenté par le président au vu des informations disponibles de la banque et avec l'aide du Dr Hein, trésorier adjoint. Une erreur de la banque en notre défaveur a été identifiée, une procédure de rétrocession a été mise en œuvre et réalisée. Du fait d'une complexité du montage financier, le site Internet s'est trouvé en accès partiel. Le Dr H. Thoanes et le président ont mis en place une solution temporaire en attente d'une solution définitive plus simple financièrement.

### **Le rapport financier est mis au vote**

Adopté moins deux abstentions sous réserve que les données consolidées soient adjointes au compte-rendu de l'assemblée générale.

## 3. Discussion d'une augmentation de la cotisation en vue de préparer le financement un soutien juridique,

Devant la limitation des moyens financiers, une augmentation de la cotisation bloquée à 100 € depuis plusieurs années a été évoquée. Il a été rappelé que la cotisation bénéficie d'une déduction fiscale de 66 %. La question a été posée d'un effet délétère potentiel d'augmenter le tarif des cotisations sur l'attractivité de l'adhésion. Il a été proposé d'insister sur la cotisation par virement permettant de faciliter en pratique l'adhésion. Le consensus de l'assemblée générale a été de ne pas augmenter l'adhésion cette année et de

réévaluer la possibilité de cette augmentation en début d'année 2025. le Dr Hein insiste sur l'occasion donné par les élections professionnelles pour faire la publicité de notre syndicat.

#### 4. Questions diverses

- Un appel à bonne volonté pour la préparation des élections professionnelles a été lancé ainsi qu'un appel interne candidature.
- Le bureau l'informe les membres que les frais de déplacement sur le colloque de l'INPH du 15 pourront être remboursés au tarif administratif pour les membres qui en feront la demande. Une réunion des membres présents du syndicat aura lieu en préambule au colloque.
- Les membres de l'assemblée générale souhaitent que soit envisagée la rédaction d'un règlement intérieur, comme la possibilité en est donnée par nos statuts, pour mieux préciser notamment les rôles et attributions de chacun au sein de notre syndicat.

19h45, l'ordre du jour ayant été épuisé le président lève la séance.

*Ci-après le rapport financier.*

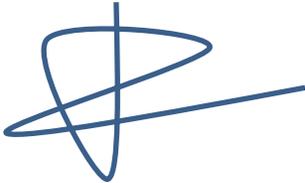
## RAPPORT FINANCIER SynPh 2023

- Solde en début d'exercice au 1er janvier 2022, 5542.60
- Solde en fin d'exercice au 31 décembre, 7242.02
- Nombre de cotisations par transfert : 20
- Cotisation annuelle INPH, 1210,00
- Remboursement de frais et frais de fonctionnement : tenue du site Web pour 2022-2023 : 768.07
- Frais de tenus de compte. 268.2 et carte busines pro 79.5

mois	Solde	Débits	Crédit
Janvier	5542,60	821,85	300
Février	5020,73	22,35	
Mars	4998,38	1222,35	1966,09
Avril	5742,12	53,00	100
Mai	5789,12	114,70	800
Juin	6474,42	22,35	100
Juillet	6552,07	48,85	100
Août	6603,22	22,35	
Septembre	6580,87		
Octobre	6580,87	44,7	
Novembre	6536,17	23,35	200
Décembre	6712,82	370,80	900

Dr Christophe HEIN Trésorier

Le Président,  
Dr Pierre Rumeau,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, overlapping loop structure with a long horizontal stroke extending to the right.

La Secrétaire Générale,  
Dr Michèle Akierman,

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, cursive script with multiple loops and a long horizontal stroke extending to the right.